



**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N°05/2022  
Du 30 mai 2022**

Le vingt-trois mai deux mil vingt-deux, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du trente mai deux mil vingt-deux à vingt heures au centre socio-culturel du Hohgraben.

**Date de la convocation :** 23 mai 2022

**Date d'affichage de la convocation :** 23 mai 2022

**Conseillers élus :** 23

**Conseillers en exercice :** 21

**À l'ouverture de la séance**

**Conseillers présents :** 17

**Procurations :** 3

**Séance du 30 mai 2022**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance:**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

Mesdames Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN et Danièle MEYER, Adjointes

Messieurs Pascal BOEHM et Marc VOGEL, Adjoints

Mesdames Magalie ANSTETT, Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP et Lucie MEIER

Messieurs Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER et Christophe WENDLING

**Absents excusés:**

Madame Brigitte MULLER donne pouvoir à Madame Valentine FRITSCH

Monsieur Julien PUEYO donne pouvoir à Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH

Monsieur Steve WOLFFER donne pouvoir à Monsieur Claude ZIMMERMANN

**Absents:**

Madame Boutheïna MZIOU

**Assistait en outre:**

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05.**

### **Fonctionnement du Conseil Municipal**

2022 – 068 Désignation d'un secrétaire de séance

2022 – 069 Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2022

2022 – 070 Dérogation exceptionnelle : désignation de Madame Valentine FRITSCH en tant qu'officier d'état civil

### **Ressources humaines**

2022 – 071 Création de trois emplois type « job d'Été »

### **Marchés publics**

2022 - 072 Restructuration du Complexe Sportif : attribution du lot 1 (Démolitions préliminaires)

### **Domaine et patrimoine**

2022 – 073 Intervention de l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour l'acquisition d'un bâtiment

### **Informations**

2022 – 074 Déclarations d'intention d'aliéner

2022 – 075 Diverses informations

## Fonctionnement du Conseil Municipal

### **2022 – 068 Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose à Madame Monique GRAD-ORAN d'être secrétaire de séance. Madame Monique GRAD-ORAN accepte cette proposition.

### **2022 – 069 Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2022**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 09 mai 2022. Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 mai 2022.

### **2022 – 070 Dérogation exceptionnelle : désignation de Madame Valentine FRITSCH en tant qu'officier d'état civil**

Madame Valentine FRITSCH, conseillère municipale de la commune, a émis le souhait d'obtenir une délégation pour exercer, en lieu et place de Monsieur le Maire et des adjoints au Maire, les fonctions d'officier d'état civil pour la célébration d'un mariage, programmé pour le samedi 02 juillet 2022.

Le cas échéant, cette délégation lui donnera compétence pour signer les actes relatifs à ce mariage.

Aux termes de l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire et les adjoints au Maire ont de plein droit la qualité d'officier d'état civil.

Les conseillers municipaux peuvent également célébrer un mariage, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints. Le Maire peut alors attribuer à un conseiller municipal une délégation de fonction par le biais d'un arrêté municipal (art. L2122-18 du CGCT).

Le délégué reste alors sous la surveillance et la responsabilité du Maire et n'agit qu'à titre de remplacement du Maire et de ses adjoints.

Aux termes de l'article D2122-4 du CGCT, les conseillers municipaux, lorsqu'ils sont conduits à célébrer des mariages par délégation du Maire, portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal portant délégation temporaire de fonction au profit de Madame Valentine FRITSCH.

Ampliation dudit arrêté sera alors transmise à Monsieur le Procureur de la République de Saverne, ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de Saverne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la dérogation exceptionnelle désignant Madame Valentine FRITSCH en tant qu'officier d'état civil.

## Ressources humaines

### 2022 – 071 Création de quatre emplois type « job d'Été »

Monsieur le Maire présente ce point.

À l'approche de la période estivale, il importe dans un souci de continuité des services de procéder à la création de trois emplois du type « jobs d'Été », pour la période couvrant les mois de juillet et août 2022.

Ces créations concernent deux services de la commune :

- le service administratif, qui recherche une personne pour assurer des missions de chargé d'accueil et de communication,
- le service technique, qui recherche trois personnes pour assurer des missions d'entretien des espaces verts et de propreté, ainsi que pour participer à la mise en place des différentes manifestations.

Concernant le service technique, Monsieur le Maire précise que les postes sont ouverts aux candidats âgés d'au moins seize ans, la priorité étant donnée aux jeunes habitants de la commune.

Monsieur Marc VOGEL précise que l'objectif est de travailler à l'embellissement de la commune.

Un appel à candidatures sera publié dans le prochain numéro du bulletin municipal, qui paraîtra mi-juin.

Madame Valentine FRITSCH s'étonne du fait que cet appel à candidature n'ait pas été publié plus tôt.

Monsieur le Maire répond qu'à l'avenir, les offres de postes paraîtront dans le bulletin municipal du mois de mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la création de ces quatre emplois type « job d'Été ».

## Marchés publics

### 2022 - 072 Restructuration du Complexe Sportif : attribution du lot 1 (Démolitions préliminaires)

Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour la restructuration et l'extension du Complexe Sportif, une consultation concernant le lot 1 (Démolitions préliminaires) a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics.

Afin d'attribuer ce lot estimé à 25 000,00 € HT, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 12 mai dernier.

Les candidatures reçues étaient toutes recevables et ont été transmises à l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la société MP Conseil. Pour juger ces offres, MP Conseil a formulé une première proposition d'analyse et attribué à chacune d'entre elles une note sur 100 points, selon les critères de notation suivants :

- 60 points pour la valeur technique,
- 40 points pour le prix.

Cela a permis de transmettre à la commune un premier classement des offres reçues.

Après passage en revue de l'analyse de l'offre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée a confirmé le classement établi et décidé d'attribuer le marché à l'opérateur le mieux-disant, conformément au tableau d'analyse des offres, à savoir à l'entreprise GCM DÉMOLITION, et ce pour un montant de 8 450,00 € HT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'attribution de ce marché à procédure adaptée à la société GCM DÉMOLITION, pour un montant de 8 450,00 € HT.

## Domaine et patrimoine

### 2022 – 073 Intervention de l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour l'acquisition d'un bâtiment

Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

Dans le cadre d'un projet visant à acquérir le bâtiment de l'usine SCHIRM, ancien site d'activité de la commune, Monsieur le Maire a adressé, en date du 03 mai 2022, un courrier à destination de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) afin de solliciter son intervention pour engager les démarches préalables en vue de l'acquisition de ce bien.

Cette initiative est menée dans le but de réaliser, si la faisabilité est confirmée, par une maîtrise foncière publique, un projet d'aménagement d'équipements publics, notamment pour le desserrement des écoles.

Monsieur Pascal BOEHM précise que les premiers diagnostics sont portés par l'EPFA.

Cela permet d'avancer sur ce projet et de faire appel à un soutien en ingénierie de projet, le tout en limitant les engagements financiers de la commune tant que la faisabilité du projet n'est pas confirmée.

Monsieur Alfred KLEITZ met en avant l'importance du maintien de l'école au centre de la commune, en précisant toutefois que doit également être réglé le problème de la circulation.

Monsieur Pascal BOEHM indique en réponse, que le desserrement en trouvant un deuxième site à proximité permettra également de régler les problèmes de fonctionnement de l'espace extérieur, car l'une des cours d'école pourra accueillir la mise en sécurité de l'arrêt bus et améliorer le fonctionnement et la sécurité aux heures d'accueil et de sortie des cours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une première convention avec l'EPFA qui vise à approuver cette démarche et permettre à l'EPFA de poursuivre les démarches de diagnostics préalables qui devront confirmer au fur et à mesure la faisabilité du projet d'équipement public, sur ce site.

La convention permettra dans un second temps, si la faisabilité est confirmée, l'acquisition de ce bien ; il sera à ce moment-là demandé à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter l'ancien site de fabrication de chaussures SCHIRM situé rue du Château, figurant au cadastre sous-section 2 n°36, d'une superficie totale de 18,38 ares.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

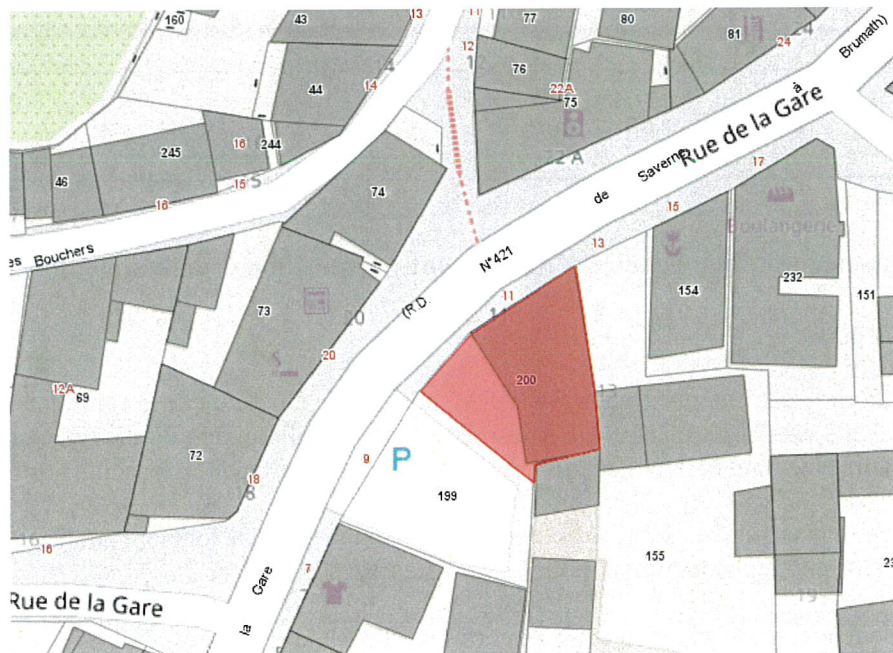
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPF d'Alsace, permettant à ce dernier de poursuivre les démarches de diagnostics préalables devant confirmer la faisabilité du projet d'équipement public.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace, à signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition de biens.

## Informations

### 2022 – 074 Déclaration d'intention d'aliéner



**11 Rue de la Gare**  
**Section 01**  
**Parcelle 200/156**  
**Superficie totale : 2 a 29 ca**

**PRÉEMPTION**

### 2022 – 075 Diverses informations

#### *2022 – 075 – 1 Commission eau potable*

Monsieur le Maire annonce que suite à la tenue de cette commission, le prix de l'eau potable reste stable.

#### *2022 – 075 – 2 Société Publique Locale « Saverne Culture et Loisirs »*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de la directrice et de la présidente du Ciné Cubic de Saverne, il était urgent de trouver une solution pour permettre une continuité dans le fonctionnement de celui-ci.

Pour le poste de directeur du cinéma, la décision a été prise lors du dernier Conseil d'Administration d'embaucher Monsieur Christian KLEIN, pour une durée initiale de trois mois. Son embauche pourrait être pérennisée par la suite.

Pour le poste de présidente du cinéma, il a été proposé de recruter Madame Mathilde LAFONT, conseillère municipale de Saverne.

La nomination de Monsieur Julien PUEYO en tant que Vice-Président a également été proposée.

#### *2022 – 075 – 3 Complexe Sportif : subventions*

Monsieur Pascal BOEHM informe le Conseil Municipal du fait que l'appel d'offre pour reste des lots est lancé. La date limite de retour des offres a été fixée au 10 juin.

Les consultations concernant les derniers lots (aménagement extérieurs et terrains de sport) seront lancées dans un deuxième temps en juillet 2022.

Il rappelle que la subvention administrativement obtenue par la Collectivité Européenne d'Alsace ne nous sera octroyée que si l'on présente à l'institution une facture avant le 30 juin 2022.



#### *2022 – 075 – 4 Évènements*

Jardins partagés : une réunion sous forme de première séance de travail est prévue le lundi 06 juin à 10h00 aux ateliers municipaux, afin d'en apprendre davantage sur le projet et de mettre en route la démarche avec les habitants qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet écocitoyen.

Fête d'anniversaire du marché dominical : celle-ci aura lieu le dimanche 26 juin.

Sortie en forêt : un barbecue et une visite de la maison forestière ouverts à l'ensemble des élus sont prévus le dimanche 03 juillet.

#### *2022 – 075 – 5 Élections législatives*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est encore possible, dans les trois bureaux de vote de la commune, de s'inscrire en tant qu'assesseurs ou scrutateurs lors des élections législatives.

#### *2022 – 075 – 6 Projet « Sentiers du Ried »*

Madame Danièle MEYER annonce que les panneaux sont prêts et que l'on n'attend plus que la mise en place des supports.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Pour extrait conforme,  
Dettwiller, le 30 mai 2022

La secrétaire,  
Monique GRAD-ORAN



Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN



